

PERMIS AM

TARIFS

en vigueur au 20/09/2023

Formation AM de 8 heures :

277€

Comprenant :

- **Première partie :**
 - o Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30min)
 - o Formation à la conduite hors circulation (1h minimum)
 - o Code de la route (30min)
- **Seconde partie :**
 - o Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3h minimum)
 - o Sensibilisation aux risques en présence d'un parent si mineur (1h minimum)

Documents à fournir

- o Photocopie recto-verso de la carte d'identité (ou passeport) du candidat.
 - o Photocopie recto-verso de la carte d'identité d'un parent (si mineur).
 - o Photocopie du livret de famille (si le candidat est mineur et que son nom diffère de celui du représentant légal).
 - o 8€ en espèces pour la réalisation des photos d'identité couleur officielles (dont une e-photo).
 - o Photocopie d'une ASSR ou de l'ASR (pour 1ère demande, si naissance après 1987).
 - o Photocopie de l'attestation de recensement (16 ans uniquement).
 - o Photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, anciennement JAPD), de l'attestation provisoire en instance de convocation ou de l'attestation individuelle d'exemption (de 17 à 24 ans inclus).
 - o Une enveloppe suivie format A5 et timbrée à 50g au nom et adresse du candidat
 - o Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (FACTURE EDF, eau, téléphone fixe ou portable, feuille d'imposition, quittance de loyer). Si étranger, fournir attestation sécurité sociale
- Si le candidat n'a pas de justificatif de domicile à son nom :**
- o Photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeur.
 - o Attestation d'hébergement remplie et signée au nom de l'hébergeur et du candidat.
 - o Photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'hébergeur.
 - o Photocopie de la communication d'une décision judiciaire relative au permis de conduire ou du document "réf 44".
 - o Visite médicale réalisée par un médecin agréé.

N.B. : Concernant la durée de validité de la carte d'identité

** Pour les mineurs : 10 ans à partir de sa date de délivrance.*

** Pour les majeurs : 15 ans (valable également pour les cartes délivrées à des majeurs du 01/01/2004 au 31/12/2013)*

Équipement obligatoire

Possibilité de prêt



Équipement personnel

